REPUBLIQUE DU BENIN

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME



Cotonou le, 20 Octobre 2025

N° 002/CENA/PT/RAP/DGE/SP

Communiqué de presse

La CENA réfute les allégations de désinformation et réaffirme son engagement pour la crédibilité du processus électoral.

La Commission électorale nationale autonome (CENA) a pris connaissance des allégations diffamatoires et des accusations infondées diffusées par le parti « Les Démocrates » et relayées par divers canaux médiatiques. Ces déclarations, qui visent à mettre en cause l'impartialité et l'intégrité de notre institution, s'inscrivent dans une regrettable campagne de désinformation. En sa qualité de garante de la transparence et de l'équité des processus électoraux, la CENA condamne fermement ces manœuvres délibérées, dont l'objectif est de manipuler l'opinion publique et de perturber le bon déroulement des élections.

Afin de rétablir la vérité et de garantir la crédibilité du processus, la CENA apporte les clarifications suivantes :

1. Concernant le cas du député de la 19ème circonscription électorale, Monsieur Michel SODJINOU

La CENA tient à préciser que l'invalidation de la fiche de parrainage du député Michel SODJINOU ne résulte pas d'une manœuvre arbitraire. Elle a été prononcée en exécution d'une ordonnance rendue en référé par le président du Tribunal de première instance de Cotonou.

Par ailleurs, la CENA confirme que le député Michel SODJINOU a lui-même retiré la nouvelle fiche de parrainage qui lui avait été délivrée. Cet acte a été effectué le 14 octobre 2025, dernier jour du dépôt des dossiers de candidatures et une décharge dûment signée en atteste.

2. Concernant l'intervention de l'huissier de justice, Maître Alain AKPO

Contrairement aux allégations inexactes de Monsieur Renaud AGBODJO, la CENA dément formellement avoir mandaté Maître Maxime René ASSOGBA, huissier de Michel SODJINOU pour des actes liés au dépôt du dossier de candidature du parti « Les Démocrates ».

La CENA reconnait avoir effectivement mandaté Maître Alain AKPO dans le cadre de ses activités électorales, conformément à la loi et aux procédures en vigueur.

3. Position et engagement de la CENA

La CENA réaffirme son engagement inébranlable à organiser des élections transparentes, crédibles et démocratiques, dans le strict respect des lois de la République. Elle invite l'ensemble des acteurs politiques, en particulier ceux qui diffusent ces rumeurs, à faire preuve de responsabilité et à privilégier les voies tégales pour exprimer leurs préoccupations.

Sacca LAFIA